



Association "Vivre l'île 12 sur 12"
Association agréée au titre d'association locale
d'usagers
B. P. 412 - 85330 NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE
Blog : www.12sur12.org
Courriel : 12sur12@12sur12.org

L'Epine – élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Depuis 1985 l'association Vivre l'île 12 sur 12 œuvre pour la sauvegarde de l'environnement de l'île dans son sens le plus large

Les deux listes qui se présentent aux suffrages des habitants, ont réunis des petits comités et c'est par la presse que la plupart des citoyens les découvrent.

Toutes deux parlent d'associer l'expérience des candidats renouvelant leur mandat et l'esprit d'innovation des nouveaux candidats.

Il est question d'améliorer la consultation, l'écoute des habitants, de favoriser l'habitat à l'année et le développement économique.

L'association « vivre l'île 12 sur 12 » s'étonne du peu d'évocation dans ces programmes de **l'énorme enjeu du plan local d'urbanisme intercommunal** (compétence de la communauté de commune) associé, nous l'espérons, avec **le schéma directeur des eaux pluviales de l'ensemble de l'île** et de la **révision du plan de prévention des risques littoraux (compétence de l'Etat)** engagés pour les mois qui viennent et auxquels vont être confrontés directement certains des élus notamment ceux impliqués à l'échelon intercommunal.

Pourtant va se poser alors le problème de l'incompatibilité de la poursuite de l'urbanisation irresponsable actuelle de l'île avec les restrictions imposées par ces nouveaux plans de prévention des inondations marine et pluviale.

Avec quelle politique et avec quels moyens continuerez-vous la poursuite de la construction pour l'habitat à l'année, option vertueuse, avec la restriction drastique de constructions destinées à l'occupation saisonnière. Le respect des directives du SCOT nord-ouest Vendée (en cours d'adaptation) en matière d'urbanisme est indispensable. Envisagez-vous de nouvelles constructions R+2 ? Fixerez-vous des coefficients d'emprise au sol suffisamment bas pour éviter densifier les secteurs de zonage autres que UA ?

La préservation des espaces naturels qui font le charme de l'île pour les habitants et les visiteurs est nécessaire, sans compter la sauvegarde de son « petit patrimoine ».

En particulier, nous sommes toujours dans l'attente de la **réalisation d'un atlas de la biodiversité de l'île** (3 ans de perdus entre 2020 et 2023) Qu'envisagez-vous pour la **sauvegarde des arbres et pour éviter leur abattage à tort et à travers**, en tout cas par simple commodité du propriétaire.

Nous demandons à la nouvelle municipalité **un meilleur contrôle de la conformité des travaux avec les permis de construire.**

Dans la perspective d'une nécessaire meilleure gestion de l'eau à l'avenir, ne serait-il pas judicieux de **réfléchir sur la multiplication des piscines privées sur l'île** qui ne font pas partie de son patrimoine (cf nouvelle plaquette Habiter l'île).

Autres questions :

- Quelle **utilisation des taxes éoliennes perçues** par la commune
- **L'enfouissement des réseaux électriques** devient important avec les fortes tempêtes récurrentes ; Que programmez-vous ?
- Dans le cadre de la CCIN, le projet du **sentier cyclable Morin Luzérone est-il à privilégier ?**

Nous attendons de connaître sans délai vos positions sur ces sujets.

Ce document sera porté sur notre site internet ainsi que vos réponses.

Cordialement

Le bureau